

PIECES A CONVICTION

N° 12/2007

« Pourquoi ne jugez-vous pas par
vous-mêmes de ce qui est juste ? »

Luc 12, 56-57

Laïcité et normes morales

Paul Löwenthal L'anomie, prix du pluralisme	3
Jean-Pierre Lemaître Pour en finir avec le tabou au sujet des valeurs	13
Etienne Catteau Anthropologie et loi naturelle	21

Cette série reproduit des documents de portée diverse, contribuant au débat sur
des enjeux d'Église ou de société.

Ils sont également accessibles sur le site du C.I.L. : www.cil.be

Sauf mention contraire, ils n'engagent que leurs auteurs.

Avec le soutien de :



Bischoppenconferentie van België
Conférence épiscopale de Belgique
Belgische Biskofskonferenz

ISBN 2-87469-012-0 • Editeur responsable: Peter Annegarn, rue Guimard 1, 1040 Bruxelles

L'ANOMIE, PRIX DU PLURALISME ?

Paul Löwenthal¹

« Une collectivité n'a pas de conscience.
Lorsqu'elle paraît en avoir une, c'est qu'il y
subsiste le nombre indispensable de
consciencés réfractaires. »

Georges BERNANOS²

1. Le fondement : l'individualisme
2. Les individus : pluralisme culturel et libéralisme moral
3. La société : globalisation et libéralisme économique
4. Sortir d'anomie : responsabilités et limites du politique
5. Envoi

L'anomie est l'état d'une collectivité qui ne fournit pas de normes morales à ses membres. Une situation de carence que certains membres peinent mentalement à vivre. Elle risque de déboucher, soit sur le cocooning de communautés éparses, soit sur la réaction d'un totalitarisme : deux façons pour la société de se déliter. Et deux façons pour l'État laïque, État de droit démocratique garant de l'intérêt général, de faillir à sa vocation.

Un fait de société massif

Nos sociétés contemporaines vivent l'anomie de deux manières, que nous examinerons successivement. Les normes absentes ou en déréliction peuvent concerner la morale *individuelle*, ou inter-individuelle : c'est le cas dans les matières dites éthiques : bioéthique, euthanasie, homoparentalité... L'anomie résulte ici de la rencontre de la liberté de conscience avec le pluralisme culturel : à chacun sa liberté. L'« estompement des normes » peut aussi concerner le niveau *collectif*, comme en matière de solidarités sociales ou de prestations d'intérêt général, auquel cas il résulte de la rencontre de la liberté d'entreprendre, aujourd'hui magnifiée, avec un utilitarisme égocentrique qui en masque les responsabilités.

Dans les deux cas, les phénomènes sont marquants et dans les deux cas, ils résultent en conséquence perverse – non voulue – d'une radicalisation de notre individualisme atavique et de son extension en toutes matières. Mais les implications institutionnelles et politiques ne sont pas les mêmes, raison pour laquelle nous les examinerons séparément.

Une réalité culturelle domine ces phénomènes : en Occident, nous sommes tous individualistes. Les plus fervents avocats de valeurs sociales, communautaires ou collectives sont eux-mêmes de fichus individualistes. Les marxistes et les plus gauchistes des soixante-huitards le sont : il n'est que de les regarder vivre ou débattre ! Peut-être cela devrait-il nous conduire, non pas à cesser de critiquer l'individualisme dont nous voyons à la fois l'importance – qui est d'affirmer la dignité de chacun – et les

¹ Paul Löwenthal a présidé le *Conseil interdiocésain des laïcs* de 2001 à 2007.

² *La France contre les robots* (1946).

inconvenients, mais à mieux discerner ce qui le rend problématique : les peurs qu'il dénote, les égoïsmes qu'il sert, les dérives irresponsables qu'il permet, les conséquences perverses qu'il induit.

Nous consacrerons d'abord quelques pages à l'individualisme en soi (section 1). Nous examinerons ensuite les enjeux fort différents des morales individuelles (section 2) et collectives (section 3). Nous nous demanderons enfin à quelles conditions (qui ne sont pas encore des modalités concrètes) nous pourrions sortir de l'anomie en respectant les libertés (section 4).

Le fondement : l'individualisme

On entend critiquer de toutes parts l'individualisme qui prévaut aujourd'hui dans nos sociétés, et l'auteur de ces lignes a pris part à ce concert. Pourtant, « nous sommes tous des individualistes ». Et fiers de l'être !

Une valeur éminente

L'individualisme est un apport majeur de l'Europe à l'humanité : c'est là ce qu'il faut en dire surtout et avant tout. Le trait est grec, puis chrétien, puis humaniste. C'est l'affirmation de la dignité de chaque personne et c'est le fondement de son autonomie. Le croyant croit même en la valeur irremplaçable de chacun, comme « enfant de Dieu ». Le christianisme est né au Proche-Orient, dans une tradition mésopotamienne, donc asiatique, mais en se mariant à la pensée grecque elle a donné lieu à une culture individualiste qui a tranché sur celles du reste du monde. Elle l'a envahi techniquement, économiquement et politiquement aux XVIII^e et XIX^e siècles, et elle a lancé une nouvelle et victorieuse campagne de colonisation économique dans les dernières décennies du XX^e, de tout quoi est résultée une certaine généralisation de modes de vie et de travail à l'occidentale. Une singularité culturelle demeure toutefois.

L'individualisme se traduit dans un désir de liberté, et c'est avant tout dans ces termes que les déclarations et pactes de droits de l'homme expriment la dignité humaine. Cela n'implique pas, comme le suggèrent certaines définitions, qu'on nie les valeurs collectives ou les droits des collectivités, ni qu'on s'isole dans son quant-à-soi. Mais là est d'évidence le risque de dérive qui est couru. On fera donc valoir, d'une part, que la contrepartie de nos libertés individuelles est dans nos responsabilités, et que certaines d'entre elles sont collectives : familiales, culturelles, patriotiques, religieuses, sociales... Si je suis libre, je *suis* responsable, et je le suis aussi vis-à-vis de la collectivité. Pas besoin de « prendre » ou d'« assumer » cette responsabilité : je l'ai. On fera valoir, d'autre part, que les collectivités qui rassemblent les individus ont elles-mêmes, au nom de ces individus si l'on veut, des libertés et des droits : songeons à l'autodétermination des peuples. Au total, libertés et responsabilités, individuelles et collectives, constituent ensemble l'autonomie des êtres humains et manifestent ensemble leur dignité.

Un biais anti-collectif ?

Une distinction s'impose à l'endroit des valeurs collectives.

D'un côté, nous trouvons tout le « *social* », dont le sens a significativement glissé : le mot visait ce qui relève de la société et qu'on nomme parfois aujourd'hui « *sociétal* » ; cela vise désormais les aspects moraux de l'activité économique : emploi et conditions de travail, salaires et participation, répartition des revenus, services publics et sécurité sociale. On veut à présent réduire tout cela au bénéfice de réductions d'impôts, donc d'une satisfaction des intérêts personnels de ceux qui ont les moyens. Au-delà du prétexte d'une efficacité économique d'ensemble qui s'en trouverait accrue, c'est là un recul. Son fondement

culturel et politique est l'individualisme, mais son moteur est plus plat : c'est l'égoïsme (craintif ou avide : il y a de tout) de ceux qui, comme on dit, « ont quelque chose à défendre ».

D'un autre côté, nous voyons un regain du *communautaire* en sous-produit d'une économie abandonnée à ce qu'on appelle pudiquement les forces « du marché ». C'est que dans la société cynique de la concurrence et de la performance, les plus faibles – ou les plus détachés – sont victimes : *væ victis*. Victimes de l'agressivité économique ou désemparés, certains, moins formés ou plus fragiles, se replient sur le *cocooning* de petites communautés solidaires, souvent religieuses, mais protégées et donc fermées : fermées aux influences qui les perturbent, même quand elles ne se ferment pas aux autres en général. Elles vont de la dévotion de groupes charismatiques qui s'abandonnent à Dieu, à des sectes fusionnelles et superstitieuses, en passant par de « nouvelles communautés » qui conservent, jusque dans leur démarche communautaire même, un certain engagement dans la société. Elles ont en commun, quoiqu'à des degrés évidemment divers, un refus de la réalité qui, dans les cas les plus douteux, se traduit dans une fuite.

Des dérives : nos peurs

De tout temps, la peur a gouverné le monde. Pas seule : l'avidité, la soif de pouvoir ou le fanatisme ont aussi joué un grand rôle. Mais la peur est une constante, et son poids semble déterminant dans les comportements d'aujourd'hui. Des maîtres autant que de leurs « sujets ». Des possédants et des démunis. Des savants et des ignorants. Des meneurs et des suiveurs. Des croyants et des incroyants. Du magistère ecclésial romain et des fidèles. Nous avons aujourd'hui peur de l'*incertitude*, que nous ne pouvons que subir : une peur du vide. Nous avons peur du *risque*, que nous ne pouvons affronter sans mal : une peur de perdre. Et nous avons peur de la *liberté*, que nous sommes appelés à exercer : une peur de devoir.³

Nous avons peur de l'incertitude : une peur du vide. C'est que l'incertitude est particulièrement grande aujourd'hui. La masse des informations qui nous parviennent nous font percevoir les mutations répétées et accélérées de nos modes de vie. Mais elles ne nous aident guère à les comprendre. A fortiori ne nous disent-elles pas où elles nous conduisent. L'humour des nations résume cela fort bien : « on ne sait pas où on va, mais on y va très vite ». Nous ferons la comparaison avec le XIV^e siècle, celui de la grande peste et des grandes guerres européennes, mais aussi des premiers humanistes, qui achevèrent le Moyen Age (au sens où on achève un blessé...) pour faire place à une Renaissance dont personne n'imaginait alors de quoi elle serait faite – ni même qu'elle aurait lieu.

Nous avons aussi peur du risque : une peur de perdre. Dans nos pays privilégiés d'Europe occidentale, nous avons connu la sécurité et la stabilité, et nous y avons pris goût. Après les convulsions extrêmes de la première moitié du XX^e siècle, nous avons assuré notre sécurité militaire, érigé nos cathédrales de sécurité sociale, raffiné nos réglementations sanitaires ou routières (ne parlons pas des aéroports...), multiplié nos contrats d'assurance. Corrélativement, et ceci a permis cela, nous nous sommes enrichis et avons goûté au confort de l'« avoir ». Il a bien sûr fallu prendre des risques d'entreprise pour y parvenir, mais plus on a, plus on a à perdre et plus on se cramponne à ce qu'on a : même les professionnels du risque, entrepreneurs et assureurs, calculent leurs risques de manière à le minimiser ou à le couvrir.

L'individualisme n'est pas l'égoïsme, mais il favorise notre égocentrisme natif et nous sommes naturellement plus sensibles à nos libertés et à nos droits qu'à ceux d'autrui. A nos propriétés, aussi, et là apparaît la dérive égoïste : plus nous avons de revenu ou de fortune, moins nous sommes solidaires, moins nous voulons payer d'impôts, plus nous votons à « droite » et plus nous nous montrons restrictifs dans nos protections sociales. Les riches préfèrent assumer leurs coûts médicaux ou leur pension, plutôt que

³ Paul Löwenthal (2005).

contribuer à celles des pauvres. Internationalement, les pays riches ne partagent guère, même s'ils ont le réflexe humanitaire prompt. Les incertitudes et les peurs nourrissent évidemment ces comportements.

Nous avons enfin et peut-être surtout peur de la *liberté* que nous sommes appelés à exercer ou à permettre : une peur de devoir. Peur de notre liberté, qui est responsabilité. Peur de la liberté de ceux qui dépendent de nous et que, disparu le principe d'autorité, nous ne maîtrisons plus. Nous ne sommes pas toujours « debout ». Et il n'en va pas toujours de notre faute : l'éducation traditionnelle n'y conduisait que les enfants des élites et l'actuelle tend – dans le chef des parents plus que des éducateurs – à surprotéger les enfants, mal préparés de ce fait à affronter l'existence, ses risques et ses conflits.

Certains de ceux qui le déplorent y versent eux-mêmes, à leur façon : les autorités de l'Église catholique romaine, en particulier, se raidissent face à l'insoumission de leurs fidèles, qui n'en sont que plus incités à s'émanciper.

* *
*

Nous consacrerons une section à chacune des deux dérives majeures dont nous menace l'individualisme qui nous régit. *Primo*, un libertarisme indiscriminé qui n'assume la réalité sociale qu'en termes de rapports inter-individuels. Il tend donc à sous-estimer le collectif proprement dit. *Secundo*, un « libéralisme » économique utilitariste qui rejette toute autre rationalité qu'instrumentale, en fonction d'objectifs principalement financiers. Les deux ordres se superposant, la liberté a grisé et débridé les uns, mais elle en a traumatisé d'autres. Autant de dérives, dans le sillage desquelles nous trouverons l'anomie.

Les individus : pluralisme culturel et libéralisme moral

Libéralisme ou libertarisme ?⁴

L'État se veut désormais neutre à l'égard des convictions, et s'il se soucie de leur accorder une reconnaissance, c'est pour attester qu'elles acceptent les fondements de la dignité humaine, des droits de l'homme et de l'État de droit démocratique. Il ne peut plus imposer que ces valeurs-là, ou alors celles qui recueillent un large consensus parce qu'elles n'obligent pas les convictions reconnues à transgresser leurs propres principes. Cela peut marcher dans plusieurs domaines en Europe occidentale, parce que nous y sommes presque tous héritiers d'une même tradition, à la fois grecque, judéo-chrétienne et humaniste : cela ouvre des possibilités qui n'existent pas partout dans le monde, et qui ont d'ailleurs leurs limites chez nous aussi. Au-delà de cela, que pourrait donc faire l'État ? S'agissant de libertés individuelles, ne doit-il pas autoriser tout ce que certaines convictions jugent pouvoir l'être, ce qui laisse les autres convictions libres de ne pas exploiter les possibilités ainsi ouvertes ? Autrement dit, la question d'éventuelles balises morales individuelles ne doit-elle pas être abandonnée aux convictions particulières, au demeurant « confinées dans leur sphère privée » au sein d'une société qu'on laisse dans l'anomie à l'égard des éthiques individuelles ?

C'est bien ce qui se passe aujourd'hui, en Europe (occidentale), où les États cherchent à prévenir tout soupçon d'une vision imposée. Ils promeuvent une permissivité accrue qui fasse place à toutes les libertés que revendiquent les uns ou les autres : « le droit n'est pas la morale mais suit les mœurs ; or, la pluralité des visions éthiques est désormais reconnue légitime ; donc, la loi doit faire place à ce

⁴ Cette section s'inspire de Paul Löwenthal (2008).

qu'autorisent les éthiques aujourd'hui présentes dans notre société. » Ce petit syllogisme schématise la démarche législative aujourd'hui dominante. Mais de cette façon, les libertés individuelles sont maximisées au prix de la cohérence nationale ou sociale, et au prix de notre capacité à décider de normes communes ou de porter collectivement des jugements de valeur. Bref, en risquant l'anomie au seul bénéfice des libertés et responsabilités personnelles. Que cela n'est pas satisfaisant pour les gens censés en bénéficier, se voit à leur recours croissant aux tribunaux pour pallier cette défaillance politique.

Et que font ceux que ces dérives abandonnent à des risques qu'ils ne peuvent assumer ? Certains luttent, dans la clandestinité et la précarité parfois. D'autres changent de camp et se laissent absorber dans l'armée des battants jusqu'à sacrifier leurs convictions, leur vie familiale ou culturelle, leur santé – et une partie de leur dignité. « *Durkheim a montré que l'affaiblissement des règles imposées par la société aux individus a pour conséquence d'augmenter l'insatisfaction et (...) la "démoralisation" de l'individu*⁵. » D'autres encore, au contraire très soucieux de sens et de valeurs, cherchent refuge dans le cocooning d'une communauté qui leur permette de fuir la réalité, et dont les règles ne magnifient pas toujours la dignité humaine et son autonomie.

Il faut donc s'interroger sur la possibilité de dépasser l'anomie à l'endroit des valeurs individuelles. Mais il faut ensuite, et très rapidement, gérer l'impossibilité d'y parvenir en certaines matières ! Et d'autant plus que cette impossibilité est jugée légitime, voire désirable : non seulement pour éviter les dangers d'une idéologie dominante, mais pour jouir de la confrontation féconde de démarches et de convictions différentes.

La réponse, très en vogue voici quelques années et fort contestée récemment, est dans des solutions procédurales : des cadres de délibération et de négociation, plutôt que des normes qui ne seraient pas consensuelles. Démission collective ? Au-delà des principes fondateurs de notre société, sur lesquels il faudrait être plus intransigeants (les droits de l'homme sont de moins en moins respectés chez nous), les solutions procédurales ne sont pas des pis-allers. Elles fournissent, ou peuvent fournir, l'encadrement formel de nos libertés. L'abstention collective à décréter des normes ne dénote pas seulement une impuissance, qui est réelle et parfois dommageable, elle ouvre au droit à la différence. Sans doute y verra-t-on une fuite en avant, un mouvement centrifuge qui contribue à déstructurer une société sans projet. Mais, sauf à imposer ses vues à autrui, qui pourrait faire mieux ? Après les expériences des XIX^e et XX^e siècles, on jugera qu'une solution procédurale bien tempérée et soumise à des principes clairs est préférable à un mouvement centripète de totalitarismes, ou ne serait-ce que de conformismes intolérants.

Le risque communautariste

Il n'est pas sûr que nous soyons mûrs, même pour cette solution de moindre mal. L'individualisme intéressé qui prévaut reflète en effet moins une évolution culturelle qu'il ne l'exploite. Nous risquons dès lors une autre dérive : le « communautarisme ». Ici, l'État n'abandonne pas seulement aux religions et courants philosophiques particuliers l'édiction de normes morales, il leur reconnaît une légitimité juridictionnelle, au moins en leur sein.

Nous connaissons en Europe une pluralité de religions et de courants philosophiques, issue d'un brassage culturel sans précédent et que nous souhaitons accueillir, et si possible valoriser : là où les pays de grande immigration (par conquête ou par migration) ont pratiqué l'assimilation, nous souhaitons une intégration : plutôt que le *melting pot* américain, la convivialité entre des cultures, à la seule (mais essentielle) condition qu'elle respectent les valeurs fondatrices de leur société d'accueil : dignité et droits humains, principes de l'État de droit démocratique. Le phénomène est devenu massif par la conjonction de plusieurs « tendances lourdes ». C'est le déclin du religieux et le développement corrélatif d'un courant

⁵ *Encyclopédie Universalis.*

humaniste athée, politiquement actif. C'est la présence nombreuse de musulmans, dont les règles de vie heurtent parfois les nôtres (et réciproquement). C'est aussi la présence, marginale mais de plus en plus active, de bouddhistes et désormais d'hindouistes. Et c'est, dans une Église catholique censément monolithique, l'émancipation de fidèles qui ont appris, avec plus ou moins de discernement, à vivre leur autonomie et qui pratiquent assidûment leur « devoir d'insoumission »...

Les libertés que la loi reconnaît à (la demande d')une communauté sont évidemment consenties à tous les citoyens : le libéralisme qui fait traduire en droit la liberté de conscience vire ainsi au libertarisme en se résignant à ne plus décider de normes collectives en matière de morale individuelle : là réside l'anomie qui inquiète nos concitoyens soucieux de morale individuelle ou interpersonnelle.

La société : globalisation et libéralisme économique

Le terme d'anomie s'applique aussi au champ économique, où elle inquiète beaucoup moins, ou alors pas les mêmes personnes ou les mêmes milieux. L'idolâtrie du marché se masquant derrière le masque de l'individualisme, revendique le respect ombrageux de la liberté économique et de concurrence, avec les droits individuels qui lui sont associés. L'intervention de considérations morales, sociales, culturelles ou écologiques est combattue sans état d'âme, comme on voit dans des cas aussi différents que la production et commercialisation de médicaments génériques dans les pays pauvres, ou la fourniture de services publics non rentables chez nous.

L'individualisme induit ici une double dérive idéologique. *Primo*, en ne reconnaissant plus que l'individuel, on réduit le « sociétal » aux interactions entre individus – en ce compris les entreprises, pour gigantesques qu'elles soient⁶. *Secundo*, nous bornons notre individualisme à la poursuite de nos intérêts ou préférences. Nous ne sommes pas seulement individualistes, nous sommes égocentriques et souvent platement égoïstes : nous minons allègrement, depuis la crise consécutive au choc pétrolier de 1973, les solidarités que nous avons édifiées pendant les « trente glorieuses » d'après la seconde guerre mondiale.

Ces décennies d'après-guerre ne furent pas seulement une ère inédite de prospérité économique, c'est aussi le moment de l'histoire du monde où les droits humains, y compris sociaux, ont été le plus promus et respectés. Et cela, ce sont nos sociétés individualistes qui l'ont produit ! De façon moins surprenante, ce sont aussi nos sociétés individualistes qui, minées par les peurs et les replis frileux, imposent désormais le « chacun pour soi » qui nous régit. Notamment en matière économique et donc – et de plus en plus – sociale.

Une anomie politique, politiquement voulue

Contrairement à ce qui se passe sur le front des « questions éthiques », cette anomie-ci est voulue pour elle-même. Elle n'en est que plus grave. Confrontons quelques traits homologues des niveaux individuel (éthique) et collectif (socio-économique).

Dans les deux cas, la référence de principe est la liberté. En morale personnelle, c'est pour donner à chacun le droit et les moyens de l'exercer (libertés positives) ; en économie, c'est pour laisser la latitude à ceux qui en ont les capacités (liberté négative).

Dans les deux cas, il y a un retrait voulu du politique. En morale individuelle, c'est pour laisser le choix à chacun ; en économie, c'est pour imposer une normativité : la « pensée unique » – en fait, une « pratique unique ».

⁶ Alain Touraine (2005).

Dans les deux cas, des gens sont angoissés. En morale, c'est faute de guidance et sous le poids d'une autonomie sans repères ; en économie, c'est par contrainte et sous la menace de l'exclusion.

Dans les deux cas, il y a perversité, mais en morale personnelle il s'agit d'un effet pervers, non voulu, tandis qu'en économie c'est le système lui-même qui est pervers.

Le retrait de l'État (un *tsimtsoum* laïque...) en matière économique est-il fondé, ne serait-ce qu'économiquement ? Non, même pas économiquement.

Le marché : imperfections et carences

La mode, car c'en est une, veut que, sauf exceptions, la concurrence soit le mécanisme le plus apte à assurer le bien-être des consommateurs. La réalité, bien connue des économistes, n'entérine pas cette assertion. Pour trois ordres de raisons, que nous mentionnons brièvement.⁷

Première limite à l'efficacité de la concurrence : ses multiples imperfections. Une « régulation » de la concurrence peut pallier certaines imperfections, mais il faut la vouloir et il faut s'en donner les moyens, ce qui sort de la logique du marché et implique une politique.

Deuxième limite, le jeu concurrentiel postule que, sauf par leur mise en présence sur le marché, les agents sont indépendants les uns des autres. Ce qui est faux, notamment pour les entreprises modernes, qui dépendent pour leur travail de la disponibilité d'autres entreprises, d'infrastructures, de l'enseignement, d'une administration publique... Et comme ces « économies externes » (au marché) ne sont, par définition, pas régies par le marché, il faut faire des choix quant au modèle industriel, aux régions à favoriser ou sur aux conditions d'une aide publique : une politique.

Troisième limite, encore plus fondamentale mais qui cesse d'être économique : le modèle concurrentiel est né dans l'utilitarisme individualiste du XVIII^e siècle et ne connaît que les volontés individuelles. Les interventions collectives auraient pour seul effet de perturber le jeu allocatif de marchés : une nuisance. Mais il n'est pas de la compétence des acteurs économiques ou des économistes de décider si l'on prend ou non en compte des volontés collectives, donc des choix politiques, par exemple sur la répartition sociale de revenus. A fortiori en se basant sur les carences congénitales de leur modèle de référence. C'est une compétence politique.

En une phrase : la « libre » concurrence n'a ni fondement scientifique, ni compétence politique. Or, elle n'est pas seulement imposée à l'ensemble de la planète (la mondialisation), elle affecte, ou infecte, aussi des domaines non matériels (la globalisation).

Une dérive majeure : la globalisation

La *mondialisation* vise le « village planétaire » et la nécessité censément corrélative d'une uniformisation des conditions de concurrence à travers le monde : la non-discrimination. La concurrence est strictement amoralisée en dehors de cet impératif et, bien sûr, de l'intégrité en affaires. La concurrence commerciale conduit, dans nos économies « avancées » à des régressions sociales et à un stress au travail qui empêche de plus en plus les travailleurs, y compris les cadres bien payés, à mener une vie personnelle, familiale, spirituelle, culturelle et citoyenne. Ou d'assumer des engagements sociaux ou religieux. Et si

⁷ Elles sont développées dans P.Löwenthal (1998). On consultera aussi Kenneth Galbraith, ([2002] 2004), *Les mensonges de l'économie*. Paris, Grasset.

une certaine croissance économique globale permet d'accroître les possibilités d'emplois et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en développement, elle entraîne une déshumanisation dans le monde des entreprises et répartit de plus en plus inéquitablement ses fruits. Certains enjeux de la mondialisation, comme la préservation d'activités traditionnelles, les conditions de travail, la répartition sociale ou le respect d'identités culturelles, appellent une vigilance morale. Et l'économie libérale, ou en tout cas l'ultra-libéralisme des vainqueurs, peut se traduire dans une devise moralement inacceptable : *væ victis*, malheur aux vaincus.

Mais c'est surtout la *globalisation* qui doit nous interpeller. Elle est un phénomène distinct, quoique lié, et elle exerce d'autres ravages. Elle vise le « tout au marché », et donc la « marchandisation » d'activités qui étaient jusque là soustraites à l'appât du lucre. La logique du marché, qui va de pair avec la privatisation de ses agents, s'étend à des services réputés d'intérêt général et à des pans entiers de la sécurité sociale. Et elle infecte, dans les comportements collectifs, des secteurs d'activité qui n'ont en soi rien d'économique : les universités, par exemple. Elle s'étend aux préférences politiques, à l'arbitrage entre vie personnelle et niveau de vie matérielle, au sort fait aux malades en fin de vie⁸, à l'enseignement, à l'information et à la presse, aux sports et à la culture (si l'on peut encore utiliser ce mot à propos de la « télévision de service public »...). Elle est sciemment étendue à la faveur de mises en concurrence et de privatisations auxquels les États, dont les marges d'action sont de plus en plus étroites, consentent sans état d'âme.

Avec une telle généralisation de critères simpl(ist)es, on atteint la culture des gens, dans ce qu'elle a d'inconscient et d'indiscuté : un mode du vivre ensemble, un état qui est ce qu'il est et qui échappe au jugement moral. Y a-t-il, en plus du *væ victis*, une stratégie de *panem et circenses*, du pain et des jeux... sans trop de pain ? C'est un vice systémique du libéralisme, qu'il ne se borne pas à privilégier les valeurs ou intérêts individuels mais rejette comme parasite toute intrusion du politique, donc de considérations éthiques, au point d'imposer sa logique concurrentielle et financière à des matières qui relèvent d'autres ordres qu'économique. Le phénomène est pervers, parce que s'appuyant sur l'individualisme dominant il en accentue les traits et parce qu'il entraîne les gens à sacrifier leur personnalité à une performance financière.

Sortir d'anomie : responsabilités et limites du politique

L'anomie est un problème difficile, même en termes abstraitement et confortablement logiques : il ne suffit en effet pas d'en incriminer les « causes ». Ni la cause culturelle qu'est l'individualisme : il n'est pas malsain en soi. Ni la cause matérielle qu'est l'économisme mercantile, le règne du nombre – l'argent, mais aussi les critères « objectifs » – qui élude le jugement : ses bénéficiaires et prophètes ne se passent que trop bien de normes collectives. *Conséquence non voulue et pernicieuse de l'individualisme et de la tolérance, l'anomie doit être traitée comme telle, par ses conséquences plutôt que par ses causes.*

C'est en appeler à une éthique collective. Quel rôle cela assigne-t-il à l'État et au droit ?

Une interpellation inéluctable

C'est avant tout la fin des illusions sur « la » volonté populaire qui est censée se fonder sur « la » raison, s'exprimer démocratiquement et se traduire dans les lois. Dans les termes qui dominent la réflexion politique aujourd'hui, nous nous trouvons devant des *cultures* qui opposent leur *identité* a priori légitime à nos propensions jacobines. Le libéralisme individualiste ne fait guère de place aux groupements de conviction, de tradition ou d'intérêts que nous formons et par lesquels nous nous faisons sujets collectifs.

⁸ Dans certains pays, des remboursements de l'assurance-maladie sont désormais refusés au-delà d'un certain âge.

Et c'est pourquoi l'efflorescence d'un pluralisme culturel qui défie l'hégémonie de l'État, suggère *une polarisation pernicieuse entre un libéralisme qui atomise les sujets et un communautarisme qui les embrigade*. Avec le risque qu'à préférer l'individualisme sous l'égide des droits humains, on ne réussisse qu'à « *remplacer un terrorisme identitaire par un universalisme cannibale* »⁹ irrespectueux des identités collectives. Si cela était, le droit n'aurait le choix, à quelques nuances près, qu'entre Charybde et Scylla : lâcher la bride aux individus ou la lâcher aux églises et autres communautés de conviction, y compris des sectes plus ou moins biscornues.

Aujourd'hui, en Europe (occidentale), les États cherchent à prévenir tout soupçon d'une vision imposée. *Les libertés individuelles sont maximisées au prix de la cohérence nationale ou sociale, et au prix de notre capacité à décider de normes communes ou de porter collectivement des jugements de valeur*. Bref, en risquant l'anomie au seul bénéfice des libertés et responsabilités personnelles. Cela contribue à expliquer le recours croissant aux tribunaux, appelés à pallier cette défaillance politique.

Mgr Léonard, évêque de Namur, a évoqué¹⁰ « *les injustices sociales, qui écrasent l'être humain et le tuent ; la famine, qui ravage une grande partie de l'humanité pendant que l'autre se suicide dans la grande bouffe ; le travail forcé des enfants ; le saccage de notre terre polluée ; le marché colossal de la drogue, de la pornographie, de l'exploitation sexuelle ; la violence aveugle de la guerre et du terrorisme, comme aujourd'hui encore en Irak ; la banalisation de l'avortement, avec ses dizaines de millions de victimes annuelles ; la destruction légale du couple humain et de la famille ; l'euthanasie, qui supprime le malade au lieu de l'accompagner patiemment dans la dignité, et enfin la moquerie et la dérision, qui tuent la foi dans le coeur des enfants et des jeunes.* » Il y a, derrière certaines de ces dénonciations, un radicalisme moral qui est contestable de l'intérieur même de son Église et, *in fine*, une référence à la foi qui ne vise évidemment que les croyants. Mais la liste est bien construite, d'enjeux qui engagent les convictions et libertés responsables de chacun et, en même temps, interpellent la société, donc l'État législateur.

Cela met en question la parole favorite de Jésus aux yeux des laïques : « *rendez à César ce qui est à César* ». Si César ne veut rien dire, en fait d'éthique, comment les croyants ne se tourneraient-ils pas vers leur communauté ? Et ce n'est pas seulement là un réflexe naturel, c'est une réponse légitime. *Si quelqu'un doit proposer des valeurs ou des normes et que l'État, garant de l'intérêt général, ne le peut ou s'y refuse, toute autre source respectant les fondements de la société humaine pourra l'assumer de plein droit*. L'État laïque est clairement interpellé sur sa mission de garant de l'intérêt général.

Des pistes

A problème nouveau, ou nouvellement aperçu, recherche tâtonnante de voies de solutions. Il est d'emblée évident qu'elles ne seront pas simples. Parce que notre pluralisme défie le consensus sur certains points. Parce que l'individualisme utilitariste, qui domine une économie qui elle-même domine le monde, nous laisse peu de prise.

Est-il pourtant impensable que tous les courants humanistes s'accordent pour réprover des pratiques telles qu'une politique d'immigration qui refuse les réfugiés économiques et maltraite les sans-papiers, l'abandon aux intérêts privés de services d'intérêt général, la soumission des médias aux manipulations de la publicité commerciale, un libéralisme économique qui ignore l'impuissance des faibles, ou encore l'attribution des contrats de reconstruction d'après-guerres à ceux qui ont détruit, et en proportion de ces destructions ? Ne serait-il pas politiquement efficace de montrer, par notre unanimité, que ceux qui veulent et acceptent ces pratiques agissent comme des gens « sans foi ni loi » ?

⁹ Serge Latouche, cité par Jean-Claude Guillebaud, *La force de conviction : à quoi pouvons-nous croire ?*, Paris, Seuil, 2005.

¹⁰ A Beauraing, le 15 août 2007.

Et si nous pouvons nous rejoindre sur de tels enjeux, ou ne serait-ce que certains d'entre eux, n'aurons-nous pas établi le climat – et les connaissances – propres à nous faire affronter d'autres enjeux, plus conflictuels, comme la bioéthique, l'euthanasie, la neutralité des espaces officiels ou la place des religions dans l'enseignement et dans le débat démocratique ?

Envoi

Ce petit parcours diagnostique ne fournit pas de recettes : elles restent à trouver. La réflexion doit être poursuivie, et elle doit notamment porter sur le régime démocratique lui-même, qui est débordé dans ses modalités actuelles. Basé en principe sur « la » volonté populaire sous l'égide de « la » raison, il ne répond pas aux défis d'une culture plurielle. La question est de savoir si l'État laïque, qui se veut neutre, peut faire mieux qu'encadrer les courants de pensée – religieux, sociaux... – dans des procédures dont il serait l'arbitre bienveillant. C'est une autre question, mais l'anomie qu'il instaure aujourd'hui est une des raisons de s'y atteler¹¹.

Références

Paul Löwenthal, Finalités économiques.

Revue d'éthique et de théologie morale "Le Supplément", sep. 1998, p. 149-193.

—, A qui l'Europe se soumet-elle : aux Européens ? à l'économie mondialisée ? à Dieu ?

C.I.L., *Pièces à conviction* n° 1, 2005, p. 5-9.

—, Peurs et désenchantements. C.I.L., *Pièces à conviction* n° 4, 2005, p. 3-15.

—, *Un droit, des morales. Valoriser l'État laïque*. En préparation, 2008.

Alain Touraine, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*.

Paris, Poche Essais, 2005.

¹¹ C'est le propos de Paul Löwenthal .

POUR EN FINIR AVEC LE TABOU AU SUJET DES VALEURS

Jean-Pierre Lemaître ¹

Contexte :

En fin de législature fédérale belge, en 2007, Chambre et Sénat ont voté plusieurs lois en matière de droit de la famille, le tout dans des délais très courts.

L'une d'elles, concernant le divorce, a été contestée par le mouvement interculturel d'origine chrétienne « Vie féminine ». Au nom du libéralisme éthique, le législateur a exclu des textes législatifs toute connotation de morale, de faute et de réparation. La pension alimentaire de l'épouse délaissée est depuis conditionnée à son état de besoin et du nombre d'années de mariage et ne fait plus l'objet des mêmes garanties que le recouvrement de la pension alimentaire des enfants.

Thèse :

Il n'y a de moins en moins de consensus sociétal sur la morale. Dès lors, la morale ne peut pas s'appuyer sur les lois. Les droits humains sont encore garantis par les constitutions et les conventions internationales. Mais même ces textes internationaux sont l'objet de critiques comme imposant une conception occidentale de la vie, individualiste, hédoniste, niant les communautés, leurs us et coutumes. Il y a un travail à faire sur la morale, en dehors des lois, au sein même des communautés philosophiques et religieuses, au sein des groupes humains qui partagent des conceptions similaires sur ce que devrait être une vie juste, heureuse et soucieuse du bien-être des autres. Sous peine de voir fondre le lien social, des politiques en appellent depuis peu à une marche vers, ou à un retour à des valeurs partagées. Lesquelles ? À quelles fins ? Au-delà des communautés, l'existence humaine est partagée au sein d'espaces publics plus limités que l'Etat : communautés de vie de la grande famille, de l'école, du mouvement de jeunesse ou sportif, du quartier, de l'hôpital, de la prison, de l'entreprise, de l'université. Ces groupes particuliers doivent développer de nouvelles cultures de valeurs partagées adaptées à leurs situations de vie. Comment reconstruire des valeurs partagées si le recours à la tradition est controversé et si la « neutralité » ne résout manifestement plus les problèmes du mal-être et d'insécurité publique ? Une voie est la résistance individuelle ou le repli communautaire. Mais la résistance morale a ses limites, par exemple pour les agents des services publics. Et le repli communautaire est synonyme d'exclusion. Une autre voie est de reconstruire des valeurs par consensus, par recoupement entre les différentes conceptions, traditions et doctrines morales présentes dans l'espace public délimité, quelles que soient leurs origines.

Conclusion :

Il n'y a pas de vie en groupe sans des valeurs morales partagées. Celles-ci doivent dépasser les opinions et les intérêts particuliers enracinés dans un groupe culturel, une génération, un genre ou une langue. Les « nouvelles » valeurs évoquées par les différents acteurs politiques sont trop diverses, contradictoires, utilitaires et souvent le fruit d'affirmations péremptoires, qui ne sont pas toujours fondées ni sur le vécu, ni sur la raison. Un Etat qui met l'individu en capacité de juger et garantit la dignité de chacune et de chacun doit permettre que se reconstruisent, dans des espaces publics délimités, de nouvelles valeurs adaptées, par consensus, par recoupement entre les différentes conceptions et doctrines morales, autant de groupes traditionnellement établis chez nous que de groupes d'implantations plus

¹ Animateur de la Commission « Fois et Convictions » du Conseil Interdiocésain des Laïcs catholiques pour Wallonie-Bruxelles, C.I.L. où il est le délégué par le Mouvement Eglise-Wallonie. Il s'exprime ici à titre personnel et cette « Pièces à conviction », écrite en mai 2007, n'engage ni le C.I.L., ni ladite commission

récentes. Réconcilier des valeurs diverses et parfois contradictoires demande des efforts de connaissance, de réflexion, de négociation et compromis.

La loi, la morale, la conscience personnelle et les valeurs.

Citoyen de Wallonie et laïc membre de la communauté catholique, je me pose la question de la place des chrétiens laïcs dans un espace public traversé par les débats sur les formes de vie en société. Je pense à des problèmes pratiques de gardes d'enfants, de pensions alimentaires, d'héritage, de planning familial, de nouvelles formes de vie en commun, d'interruptions volontaires de vie, mais aussi aux violences, aux assuétudes. Comment participer à la cité sans dicter à la société une conduite, au nom de valeurs particulières à son groupe de convictions, est un problème qui devrait se poser autant aux athées qu'aux croyants. Puis-je élucider, pour moi-même et pour ceux qui jugeront utile de me lire, ce qui relève de la loi, de la morale, de la conscience personnelle et de valeurs largement partagées afin d'aboutir à un vivre ensemble plus harmonieux ?

Au lecteur, je proposerais une utopie qui serait de construire des valeurs communes ne résultant pas simplement d'un armistice entre des piliers sociologiques hérités du clivage entre laïques et laïcs catholiques, traditionnel de la société belge, divisée par ailleurs par les langues et la position économique dans la société. Ce serait une construction qui tiendrait compte des grandes expériences et des souffrances des femmes et des hommes, fruits des expériences de vie, de la mémoire des peuples et de la réflexion commune. Refuser le tabou sur les valeurs partagées, innover dans une nouvelle pensée qui associerait les divers courants de pensées, traditionnels et nouveaux, autochtones et allochtones, tel serait mon projet.

Tous, femmes et hommes, jeunes et vieux, partageons un même destin et un même territoire. Nous tentons de concilier nos aspirations à la sociabilité avec nos besoins d'autonomie et d'identité, nous sommes confrontés à la souffrance, à l'impermanence de nos états de vie. Des religions et des systèmes philosophiques tentent de rencontrer nos angoisses en ouvrant des chemins de sens. La commune condition humaine ne peut elle fonder un dialogue sur des valeurs collectives basées sur l'expérience et la raison ?

La situation belge à la veille des élections législatives fédérales de juin 2007

Ces huit dernières années, l'alliance fédérale belge entre libéraux et socialistes, dite majorité de la violette, a promulgué des lois qui ont profondément modifié le droit de la famille, de la filiation, de l'héritage, de la vie en communauté domestique, de l'entrée et de la sortie de vie. Certaines de ces lois sont arrivées toutes ficelées devant les Chambres législatives et ont été votées durant des séances « marathon », parfois nocturnes, sans grande possibilité d'échanges de points de vue ni d'amendements. L'intention déclarée était de bénéficier du confinement de huit ans des partis « chrétiens » dans l'opposition fédérale pour adapter le droit, tant aux diversités des situations de vie qu'à la multiplicité des convictions philosophiques, sans invoquer la transcendance ou une conception traditionnelle de la nature humaine.

Même parmi ceux qui plaident pour la « moralité » des lois, il en est qui pour des raisons pratiques tiennent à dépenaliser par exemple l'usage de la drogue, l'avortement, l'euthanasie. Ils font observer que des lois qui renvoient dans la clandestinité et poussent à l'isolement les personnes recourant à ces pratiques les rendent en fait inaccessibles à l'assistance sociale et à l'accompagnement personnel, donc encore plus vulnérables.

Du côté catholique, on a surtout entendu le discours du magistère, et surtout du magistère romain, dont les membres les plus sollicités par la presse semblaient camper sur des positions dogmatiques perçues par le public comme étant déconnectées de la complexité des situations vécues sur le terrain : familles recomposées, problèmes complexes liés à la reproduction et à la santé. Le temps est venu, pour tous ceux et celles que le concile Vatican II appelait « le Peuple de Dieu », directement affecté par les nouveaux cadres sociétaux, de lire les signes du temps, de discerner parmi les modes possibles d'agir, ce qui est une parole de vie et un chemin de bonheur, particulièrement au bénéfice de toutes les femmes et hommes avec qui ils partagent leur existence, et spécialement avec les plus démunis.

Catholique dans ce qui n'est pas à confondre avec un reflux du Concile Vatican II

En divers pays, et chez nous, au sein de la population catholique comme de celle de la réforme, se développe un courant de « renouveau » spirituel qui s'accompagne d'un conservatisme militant, d'une surenchère d'intransigeance doctrinale, d'une sujétion de la science à la lettre des textes de la révélation et d'une indissociation du religieux et du politique. Ce mouvement s'épanouit plus aisément là où la sécularisation ou l'athéisme d'Etat a autant fait disparaître la culture religieuse qu'ils ont assis l'ignorance des fondements de raison des religions. Ce mouvement, plus présent à l'ouest de l'Atlantique, mais qui se célèbre aussi chez nous en manifestations démonstratives d'émotions partagées, nierait, à la limite, les principes et les fruits de la séparation entre la vie religieuse et la conduite de l'Etat, l'indépendance des législateurs, dont ceux de convictions chrétiennes traditionnelles. Sont accusés de laïcisme et de relativisme ces femmes et ces hommes qui veulent vivre leur foi chrétienne dans une société pluraliste offrant une place à toutes les convictions compatibles avec les droits humains, fonctionnant par le dialogue entre tous, fondé sur la raison. Faut-il rappeler la place, dans notre tradition catholique, de la raison, du discernement et de la liberté de conscience en évoquant les Pères de l'Eglise, Augustin d'Hyppone, Thomas d'Aquin, Erasme de Rotterdam, Thomas More, Ignace de Loyola, Blaise Pascal, Jacques Leclercq, René Rémond pour ne parler que des personnalités disparues? Dans les traditions chrétiennes réformées et orthodoxes, les intellectuels ont joué un rôle de premier plan.

Une autorité publique qui se réclame de la neutralité philosophique

Accueillir le don de la raison pour nouer des liens de fraternité avec des citoyennes et citoyens d'autres convictions, assumer et permettre à ceux-ci d'assumer leurs responsabilités d'enfant de Dieu, tout autant que nous, accepter avec modestie et patience cette parole de Jésus à Pilate : « Mon Etat n'est pas de ce monde », voilà qui devrait suffire à fonder la nécessité d'une distinction entre l'ordre civil et religieux. Dostoïevsky, dans la Parabole du Grand Inquisiteur, dans les « Frères Karamazov », illustre bien le danger d'une religion qui se substitue à Dieu pour « sanctifier » le monde.

Les distinctions entre l'autorité religieuse et l'autorité du prince, entre ce qui est juste et ce qui est licite, entre Loi et Conscience, entre ce qui relève du Cœur et ce qui relève des Rites, sont le fruit d'une longue histoire qui remonte à la mise par écrit des récits bibliques, aux traditions évangéliques, aux écrits des Pères grecs de l'Eglise à la lumière, aussi, des philosophies de leur temps.

La Loi mosaïque prescrivait la lapidation de la personne adultère du genre féminin. Et pourtant, Jésus dit : « ..., moi non plus je ne te condamne pas, ... va et ne pêche plus ! ». Cette séparation s'est imposé pour en finir une fois pour toutes avec les aberrations et les horreurs des Inquisitions, des guerres de religions et des persécutions religieuses et antireligieuses. Nous, les citoyennes et les citoyens de l'Europe, particulièrement les membres de l'Eglise catholique romaine n'en avons pas encore mesuré toutes les conséquences. Ce problème de la distinction entre les ordres temporels et religieux est encore

d'actualité . Evoquons deux personnalités de chez nous qui ont été confrontées à des conflits entre loi civile ou leur rôle public et leur conscience personnelle: Pierre de Locht et Baudouin de Belgique.

La Loi n'a jamais été « Justice » au sens moral du terme. La « vérité » judiciaire n'est pas la « vérité » ultime. L'image d'un supplicié pendu en croix dans les prétoires peut faire sens sur ce point : rappeler aux juges et aux accusés leur humanité et ses limites. De même, nous rappeler que nous ne vivons pas uniquement de règles, mais surtout de miséricorde.

Ces distinctions qui fondent la liberté de conscience interdisent les mélanges et fondent, à mon opinion, d'un point de vue religieux, la neutralité de la puissance publique par rapport aux convictions philosophiques et religieuses.

La conscience personnelle comme ultime recours

L'« Innere Führung » est une institution au sein de l'armée fédérale allemande qui peut se traduire par « la conduite guidée par l'intériorité » ou « l'action selon sa propre conscience ». Elle n'est pas l'objection de conscience qu'invoquaient les jeunes belges appelés sous les drapeaux du temps de la conscription. Elle est née à la suite de l'effondrement de l'Allemagne nationale-socialiste. Les objectifs de la morale et de la loi civile ne sont pas identiques, mais morale et loi civile ne peuvent évidemment être étrangères l'une à l'autre. Ceci est particulièrement le cas pour les agents publics chargés d'appliquer des lois qui bafouent les droits humains. Il est donc normal que nous réfléchissions sur la manière dont nous nous insérons dans la société civile du point de vue de nos croyances et de nos valeurs.

Pour toutes les personnes de conviction, la société doit envisager un conflit potentiel entre leur conscience et certaines lois. Pensons à l'infirmière, à l'assistant social ou au soldat à qui l'on impose des actes contraires à sa conscience. Pensons à une loi qui pénaliserait le devoir moral d'hospitalité à l'égard de sans-papiers. Ces conflits ne peuvent se résoudre simplement par la soumission de la conscience personnelle à la collectivité, ou encore par une désobéissance civile. Bien sûr, ce principe d'objection de conscience ne doit pas être invoqué à la légère, pour des raisons futiles. Cette objection ne peut aller à l'encontre de l'intégration sociale, de l'égalité des genres, de la santé publique, etc. C'est cette « exception » que la Constitution Fédérale allemande a prévu il y a soixante ans quand elle a instauré l'« Innere Führung » au sein de ses forces armées. Celle-ci fait l'objet d'un enseignement, de procédures, d'un système institutionnel de recours, et passe aussi par une éducation aux valeurs démocratiques là où elle n'est plus enseignée ni dans la famille, ni à l'école, ni dans les églises. On lira à propos de son fonctionnement l'article de Laurent Zecchini dans le Monde (4 avril 2007, page 3). <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-891157,0.html>.

« L'Allemagne se méfie encore d'elle-même et de son passé. Pour s'en convaincre, rien ne vaut une visite à l'Innere Führung, ce centre de « Formation morale et civique » de la Bundeswehr, situé à Strausberg, à l'Est de Berlin. »

La dé-moralisation des lois nous invite à interioriser nos valeurs

Il n'y a jamais eu autant de lois et il en est de celles qui nous semblent éloignées de ce qui constitue notre morale et de la direction que nous pensons devoir donner à une vie heureuse pour soi et pour les autres. Notre morale, prescrite et vécue, n'est plus dominante, si elle l'a jamais été. Elle ne détermine plus à elle seule la loi, et pour convaincre les diverses composantes de la société politique, celle qui rédige les lois, on plaidera pour plus d'humanité sans invoquer la transcendance ni une révélation. Les convictions traditionnelles ne sont plus comprises de tous et moins encore partagées, même si, à notre

sens, elles renvoient à plus d'humanité et que leur disparition pourrait menacer le monde d'un chaos semblable à celui qui a suivi la construction de la Tour de Babel. Cela veut-il dire que nos valeurs, acquises et vécues sous forme d'une morale particulière, doivent se diluer dans une pensée moyenne façonnée et révélée par les agents spécialisés en « opinion publique »? Cela veut-il dire que nous devons ignorer les conséquences personnelles, familiales, sociales, économiques et écologiques de nos actes? Allons-nous considérer que tout ce qui devient pratique majoritaire, tout ce qui n'est pas strictement illégal, correspond aux valeurs qui peuvent nous faire vivre et aptes à nous rendre heureux?

L'ouverture aux autres convictions, dialogue et collaborations

D'autres groupes de convictions ont des principes moraux dont nous devons prendre connaissance. Ceux-ci ne sont pas du tout, hormis déviance sectaire, en contradiction avec les droits humains et ils s'inspirent largement des mêmes traditions que nous. Tel est le cas des cours de morale non-confessionnelle, aussi nommé « enseignement de morale laïque », prodigués dans les établissements scolaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles et qui sont soutenus par le Centre d'Action Laïque. Ce que disent et ce qu'écrivent les groupes traditionnels, et aussi les groupes nouveaux, mérite toute notre intérêt et notre analyse. Il serait intéressant de pouvoir disposer d'une étude comparative des enseignants moraux contenus dans les divers cours de philosophie et de religion en Wallonie et à Bruxelles. Ces principes éthiques venus d'ici et d'ailleurs sont aptes à enrichir nos vies et à épanouir notre société. Traduire un système de valeurs largement partagées, qui organise le mieux possible la vie en société, est une tâche confiée au politique de chaque génération dans le respect de son autonomie et de sa responsabilité, qui est de permettre la vie en commun des populations qui vivent aujourd'hui sur le même territoire que nous. Le législateur doit-il traduire en lois, garantir, respecter, ou simplement tenir compte des valeurs comme la liberté, la solidarité, le respect de la vie? Et quelles sont ces valeurs qui pourraient faire consensus?

Valeurs : le piège des mots

Tout comme le mot « tabou », d'origine religieuse, le mot de « valeur » est un mot piégé. Pour certains parmi les plus âgés, éduqués dans les catéchismes, il peut renvoyer par exemple au Décalogue de la Bible. Cette liste de « dix commandements » est alors considérée comme une liste de 10 « tabous », dont l'interprétation est garantie par une autorité, et non comme 10 paroles de vie revisitées génération après génération par des communautés vivantes, « expertes de vie et en humanité ». Cette vue des valeurs comme institution de tabous, infantilisans, a fait souffrir des générations qui jugeaient qu'elle les empêchait de sortir du stade de l'enfance (cfr. « Je me Souviens » de Grand-mère Johanne Charlier, publié le 13 avril 2007 par Georges Gaudet dans « Le Radar », hebdomadaire acadien des îles, au Québec). André Chouraqui a écrit à propos du Décalogue vu de trois religions monothéistes présentes à Jérusalem, qu'il y voyait un code moral fondant l'humanité, mais nécessitant sans cesse d'être retravaillé dans ses formulations.

Mais au-delà des traumatismes du passé, le monde académique, à l'école de John Rawls pour ce qui concerne l'économie, se préoccupe toujours plus de justice déontologiste. (On se référera à Philippe Van Parijs « Qu'est-ce qu'une société juste? » Paris Le seuil, 1991.) Les cours d'éthique des affaires, d'éthique de la guerre, d'éthique médicale, d'éthique scientifique sont présentés aux programmes des universités. Éthiques fondatrices de « principes » qui peuvent présider à la direction à donner à une « pratique bonne », pour soi et pour les autres, et pouvant faire consensus dans un esprit libéral au sens anglo-saxon du terme, avec une place centrale donnée à la personne dans son individualité.

Certains empiristes proposent une pratique expérimentale des normes éthiques, les mettant en œuvre et les faisant évoluer dans ce grand laboratoire qu'est la société, procédant par essais et par erreurs. Faut-il vraiment souffrir en se frottant à ce qui est mauvais pour l'homme pour pouvoir découvrir ce qui est bon ? Peut-on éteindre la mémoire sociale des peuples et faire fi des souffrances de l'histoire ?

Intérêt, mais inquiétudes lorsqu'on parle de valeurs

« Mes valeurs sont les valeurs de la République : travail, mérite, récompense, fraternité, autorité, exigence, récompense » déclare Nicolas Sarkozy dans un « Entretien » (Le Monde, jeudi 26 avril 2007, page 9, ligne 33, « récompense » est repris en milieu et en fin de texte !).

Il y a multiplicité de valeurs, les unes ne sont pas inclusives des autres et pas toujours compatibles entre elles. Parler des valeurs n'est pas prôner le retour à tel ou tel ordre social dans la catégorie «travail, famille, patrie ». En songeant aux jeunes pour qu'ils intègrent plus facilement le monde dans l'entreprise, le travail me semble être encore un lieu privilégié du lien social, mais celles des valeurs auxquelles je pense seraient proposées dans un ordre d'importance décroissante. Elles ne seraient jamais acquises et toujours à recréer pour s'adapter aux nouveaux contextes. Ces qualités se nommeraient d'abord: esprit d'initiative, capacité de travail en équipe, de communication et de formulation de propositions innovantes. Les qualités se nommeraient ensuite : curiosité, respect de l'autre, bienveillance, écoute empathique, vérité, équité dans le partage, mais tout aussi indispensables pour le travail en groupe : ponctualité, civilité, régularité, soin, ordre, méthode. Bien entendu, elles dépendraient des jeunes eux-mêmes, mais aussi de la manière dont l'entreprise s'adresserait à eux.

Chacun doit pouvoir prendre sa place dans l'espace public pour le rendre plus humain

Ce devrait être un devoir de solidarité pour le laïc Catholique, où qu'il se trouve et à sa manière, d'être présent sur le terrain où s'élaborent et se pratiquent les valeurs, avec une volonté d'écoute et d'ouverture aux autres expressions de convictions, considérées avec un préjugé favorable et selon leur capacité originale de contribuer au bien commun. Tels les disciples d'Emmaüs et les pêcheurs au large des plages de Tibériade, le laïc Catholique ne doit pas se méfier de l'inconnu qui l'aborde pour lui donner conseils. Et ceci avec une particulière sensibilité au discours du plus fragile, du défavorisé qui a des difficultés à s'exprimer et à se faire comprendre. Être attentif à des situations nouvelles dans des pratiques et expériences inédites d'acteurs sociaux, pareilles à celle du « bon Samaritain » enfrenant, par compassion, aux yeux des lévites, les lois mosaïques. Principes moraux nés de la co-souffrance avec ce voisin de rencontre en qui l'humain en soi reconnaît l'humain chez l'autre tout autant que son Dieu présent dans le cœur de l'autre qui souffre. Mains tendues vers cet étranger Lazare qui comble instantanément et pour l'éternité le gouffre qui sépare les humains les uns des autres et recrée une humanité nouvelle.

Les morales devraient encore influencer l'élaboration des lois qui répondraient aux nécessités de la vie en commun, avec le sens du compromis. Les lois devraient être votées démocratiquement dans un esprit d'écoute mutuelle et en prenant le temps nécessaire pour faire place à un débat. Ces lois ne seraient jamais définitives et resteraient toujours sujettes à interprétation. Dans le domaine du respect de la vie, par exemple, on a vu apparaître à la fin du siècle passé, dans les consciences puis dans les lois, un consensus sur l'abolition de la peine de mort. Il en fut de même des lois qui abolissaient l'esclavage et permettaient les poursuites transfrontalières pour punir les crimes contre l'humanité. Au nom de la défense de conditions humaines au sein du salariat, des précurseurs libéraux et socialistes se sont opposés à la loi Le Chapelier (du nom de l'homme politique français, député du tiers état 1754-1794) qui cadennassait toute possibilité de négociation collective dans les relations de travail, avantageant ainsi les employeurs.

De même, les droits patriarcaux ont fait place aux droits des femmes et des enfants. Nos sociétés acceptent encore des pratiques qui nous paraissent « normales » et qui seront certainement réprochées par nos enfants et petits-enfants, tant au nom de la justice distributive que de la dignité de la personne, par exemple les contributions indirectes aux trafics d'êtres humains par la consultation des sites érotiques sur Internet.

Entre divers maux, savoir assumer le choix du moindre mal en ne décidant pas tout seul

Pourtant, la pensée contemporaine nous a aussi appris que, dans des nombreux cas, en matière de morale, seule est possible la recherche de la voie du moindre mal. Entre des exigences contradictoires, dans l'esprit du plus grand respect de l'autre et avec la volonté d'aider les personnes en détresse, il n'est pas toujours possible de se référer exclusivement à un seul principe. Face à toutes ces situations, le laïc Chrétien est invité à trouver les voies, incarnées et non seulement théoriques, du plus grand amour, et ce dans les faits de vie, avec tous les risques que les choix entraînent.

Indépendamment des lois, tout homme de conviction est tenu de suivre sa conscience, éclairé par son expérience, sa tradition philosophique et religieuse. Un discernement personnel, non pas solitaire, mais communautaire, doit alors nécessairement intervenir. Discernement mené en toute liberté mais aussi, si la loi le prévoit, sous la menace d'une sanction. La fin du vingtième siècle a largement et heureusement reconnu le travail social, psychologique ainsi que l'accompagnement spirituel et philosophique. Des interventions de spécialistes des sciences humaines sont valorisées par la sécurité sociale. Le travail des aumôneries de toutes croyances dans les hôpitaux, les prisons, les écoles, est également l'objet de reconnaissance. Les personnes qui doivent faire face à de graves problèmes se laissent actuellement accompagner, et il est généralement admis qu'il vaut mieux traverser les périodes de crise morale à plusieurs que tout seul.

En Belgique ?

Le concept d'objection morale est présent dans des textes de loi belges lorsqu'on y insère explicitement des clauses de conscience. La loi sur l'euthanasie prévoit expressément une clause de conscience pour les médecins (qui peuvent donc refuser de pratiquer une euthanasie). La loi sur les procréations médicalement assistées (PMA) prévoit que chaque centre de PMA peut avoir son projet et donc refuser des PMA dans certains cas. Cependant, il me semble que le cadre allemand protège mieux le personnel subalterne à son propre niveau de décision. Il y a aussi un problème moral à confier à une autre personne ou une autre institution un acte qu'on estime non seulement ne pas pouvoir poser soi-même, mais ne pas poser.

Tout cela ne résout pas le problème de nos agents publics qui n'ont d'autres alternatives que d'appliquer les lois ou de démissionner.

Et en Wallonie ?

Dans beaucoup de domaines qui touchent à la cohésion sociale, la violence, l'intégration des jeunes dans la vie économique, le vivre ensemble avec des populations d'implantations récentes, se pose le problème des valeurs partagées.

Certains n'imaginent pas que l'on puisse parler de valeurs sans faire référence à « un retour aux valeurs ». Je ne vois pas pourquoi la réflexion sur les valeurs communes devrait nécessairement être le monopole des éléments les plus conservateurs de la société. Je pense même le contraire. Tant les valeurs que les lois sont les garde-fous de la société contre l'écrasement et pour la protection de ses membres les plus faibles.

La Wallonie a besoin d'innover dans les domaines de la solidarité et du sens afin de rendre tout son attrait à la vie personnelle et à la vie en société. Il nous faut donc créer, au sein du Parlement Wallon, un authentique espace de dialogue sur les valeurs, débarrassé des friches idéologiques des siècles passés, en intégrant les problèmes vécus par les gens, spécialement les moins favorisés. Cette utopie pourrait aussi utilement refonder les cadres de notre gouvernance mis à mal ces derniers temps par des « affaires » qui ont entamé le respect et la confiance en la démocratie.

ANTHROPOLOGIE ET LOI NATURELLE

Etienne Catteau¹

Les nombreuses condamnations et invectives du Pape précédent à l'encontre des lois prises par des pays européens, sur des sujets éthiques, les blocages complets de la hiérarchie catholique sur les problèmes moraux, les menaces qui pèsent sur les institutions catholiques lorsqu'elles ne se soumettent pas aux ordres pontificaux, tous ces facteurs m'ont conduit à creuser quelque peu – je ne suis pas un spécialiste- les motifs profonds de ces affrontements.

Je suis particulièrement frappé par le fait que cette rigueur morale finisse par apparaître inhumaine, anti-évangélique aux yeux du public. Même le peuple des fidèles catholiques partage peu les positions pontificales, ne fût-ce qu'au nom de la charité chrétienne.

Bien plus, lorsque l'on écoute les arguments des tenants de ces lois contestées, on ne peut être que frappé par la pertinence de leurs arguments. Ce sont les innovations scientifiques et technologiques du dernier siècle, jointes à des changements culturels fondamentaux, qui ont provoqué les situations nouvelles. Ce sont à ces situations particulières que le législateur veut répondre.

Il est dès lors légitime de se poser la question des raisons de ces blocages. Car en effet, même dans les milieux les plus militants athées et laïques, on ne fait pas l'apologie de l'avortement ; l'euthanasie ne reste qu'exceptionnelle ; on veut simplement veiller à ce que les homosexuels aient les mêmes droits que les hétérosexuels. Bref, outre que personne n'est contraint à quoique ce soit, il n'y a pas d'exaltation de la débauche. Le législateur ou le gouvernant prend des mesures pour combattre des fléaux de santé publique et non pour organiser la licence des mœurs.

L'articulation du droit et de la morale

Certes, la fonction du droit dans nos sociétés occidentales a profondément changé. Auparavant, le droit visait à encourager le bien et à extirper le mal. On se référait à une vision du bien et du mal, considérés de façon intrinsèque. En ce sens, les définitions du bien et du mal avaient une coloration religieuse.

Actuellement, dans nos pays, le droit définit pour chaque citoyen, un espace de liberté et lui procure des moyens pour y parvenir. Ce qui est interdit, c'est d'empiéter sur la liberté de l'autre. Le droit – les interdits et sanctions pénales- se justifie par l'obligation d'assurer l'organisation harmonieuse de la société et la protection des droits individuels. On ne dit plus que l'avortement est un acte intrinsèquement mauvais et donc juridiquement interdit, mais la loi organise un champ à l'intérieur duquel est laissée à la femme le choix d'interrompre ou non une grossesse. Il s'agit bien là d'un changement radical dans l'organisation juridique de la société civile. C'est, d'ailleurs, un des traits majeurs de la post-modernité.

L'opposition de la hiérarchie catholique à cette évolution est pour le moins paradoxale. En effet, et contrairement aux religions juives et musulmanes, le corpus du Nouveau Testament ne contient pas d'impératifs juridiques. Le message de Jésus de Nazareth n'est pas une « théonomie » ; il ne dit pas la loi de Dieu. Il dévoile le mystère de Dieu. Le droit de nos sociétés dites chrétiennes est issu des droits romains et germaniques, du moins jusqu'au 19^{ème} siècle.

¹ Etienne CATTEAU, juriste et historien, est membre de la commission « Fois et Convictions » du Conseil Interdiocésain des Laïcs. Courriel : etienne.catteau@skynet.be

De même, et bien que cette affirmation suscite davantage de discussions, il n'y a pas de morale au sens strict dans les Ecritures chrétiennes². Jésus de Nazareth donne de nombreuses orientations « spirituelles » pour l'agir chrétien, mais sans un faire un catalogue moral. Paul de Tarse résume bien ce retournement des perspectives par la formule : « Tout est permis, mais tout n'est pas profitable ».

Les parties pratiques des épîtres de Paul sont intitulées « parénèse », c'est à dire exhortation et non pas morale. Au sens strict, le Dieu de Jésus-Christ n'est pas présent dans la morale catholique traditionnelle. La Révélation est présente au titre de la grâce c'est à dire du salut mis en œuvre dès notre vie présente et au titre des « vertus théologiques », c'est à dire la foi, l'espérance et la charité. Nos sensibilités contemporaines y ajouteraient les Béatitudes, charte de l'esprit évangélique, ainsi que la kénose de Dieu en sa création et ses alliances et celle du Christ en son incarnation et en sa mort.

L'origine de la morale catholique

D'où vient, dès lors, notre morale dite catholique ? Tout simplement, elle provient de la morale antique de l'honnête homme, telle qu'elle a été formée par les courants philosophiques de l'Antiquité, singulièrement par Aristote et par les Stoïciens. Le choix n'est pas innocent dans la mesure où ces derniers proposaient une vie simple et rigoureuse, un rejet des excès des passions, du luxe... Saints Ambroise et Augustin ont ainsi été marqués par Cicéron, lui-même héritier de la tradition stoïcienne. C'était un bon cadre pour vivre son christianisme.

Sur un plan plus théorique, cette morale se fondait sur la nature humaine : bien vivre est vivre selon ce que nous sommes en profondeur, des humains, des êtres de raison.

Toute l'histoire de la morale occidentale s'articule autour de la notion de nature humaine. Dans la question de la méthode en morale, Odon LOTTIN, *op.cit.*, p.41, est parfaitement clair lorsqu'il précise l'objet formel et l'objet matériel de la morale : « Or, ...cette norme objective et immédiate existe ; elle est à notre portée, n'étant autre que l'élément formel qui définit l'homme en sa nature propre, à savoir, la raison. Sans sortir de lui-même, l'homme trouve ainsi une première norme de moralité.

Cette norme, sans doute, ne fournit que la forme de la moralité ; la matière de la moralité doit à son tour être recherchée. Mais cette matière, elle aussi, est à notre portée immédiate, sans qu'il soit besoin d'aucune déduction : il suffira d'analyser ce qu'est l'homme en ses notes essentielles d'être raisonnable, social, contingent, pour déterminer les actes qui sont conformes à ce triple caractère ».

Ce texte me paraît étonnant ; il fonde une morale sans Dieu, à partir de l'homme et de sa raison. Les chrétiens, néanmoins, pouvaient s'y trouver à l'aise. L'homme n'est-il pas créé à l'image de Dieu, dit la Genèse ? Plus on devient homme, plus on tend à la ressemblance de Dieu. De surcroît, si cette nature a été corrompue par la faute originelle, elle est rachetée dans la mort et la résurrection du Christ. Par exemple, Pascal est complètement dans cette dialectique de la nature et de la grâce.

² Pour la compréhension de la morale chrétienne et catholique traditionnelle, je me réfère à l'ouvrage de Dom Odon LOTTIN, *Morale Fondamentale*, publié chez Desclée, en 1954. On y trouve, à mon sens, la synthèse la plus équilibrée sur le sujet. L'auteur, moine du Mont César et professeur à l'UCL, fut le grand spécialiste de l'histoire de la morale au Moyen Age, notamment de Thomas d'Aquin.

Dès son avant-propos, notre auteur signale qu'il n'existe pas d'études quant aux sources scripturaires de la morale et qu'Aristote en est le point de départ obligé. Si la morale se veut chrétienne, elle doit se fonder sur le magistère, en l'occurrence les énoncés dogmatiques relatifs à la grâce et aux vertus théologiques.

L'importance historique de la morale naturelle

On ne mesure pas assez l'importance que la morale selon la nature humaine a pu avoir sur les comportements individuels et collectifs de l'Occident latin. Sans entrer dans le détail, l'homme occidental n'est pas un mystique, ou un sage, mais un homme raisonnable qui vit éloigné des comportements excessifs ou extravagants.

De suite, une distinction s'impose entre l'*actus hominis* et l'*actus humanus* : le projet de l'homme est de faire en sorte que toutes ses activités soient les plus humaines possibles. Il y a une tension obligatoire dans la morale qui veut que l'homme s'humanise toujours davantage.

Au centre de la moralité se place la conscience de l'homme qui jouit d'un libre arbitre. Les choix qu'impose la vie humaine, sont au cœur de la conscience du sujet libre. Il en résulte une imputabilité des actes, et donc une responsabilité, éventuellement une culpabilité. Il n'y a pas de « *fatum* », de la faute à « pas de chances ».

Je voudrais également attirer l'attention sur un pan de la pensée morale qui est aujourd'hui tombé en désuétude. La conscience qui doit forger un jugement moral, se doit d'être formée, éclairée ; elle doit pouvoir disposer de règles de fonctionnement. Sans tomber dans la stérile casuistique, force est de constater qu'il n'y a plus guère de formation à la conscience morale. Chacun est aujourd'hui laissé à lui-même, ballotté par les slogans³, déterminé par les médias ou la publicité. Il me semble urgent de retrouver un module de formation à la conscience morale qui soit adapté à nos contemporains.

A côté de la nature humaine et plus secondairement de la théologie chrétienne, la morale traditionnelle a été marquée par les principes de la métaphysique scolastique. On sait que cette dernière a fondé en raison, certaines propositions, telles que l'existence de Dieu ou l'immortalité de l'âme⁴. Le Dieu des philosophes s'est ainsi introduit dans la morale : Dieu devient ainsi la cause originaire, la cause exemplaire, la cause finale de l'agir humain, en dehors de toute croyance.

Il en résulte un retournement de méthode : la réflexion morale à partir de ce qu'est l'homme, est inductive ; à partir du Dieu des philosophes, le comportement de l'homme se déduit.

Actuellement, la survivance de la « loi naturelle » prend trois formes

Soit, on considère qu'au-delà de nos lois humaines, il existe des lois « non écrites », comme le disait déjà l'*Antigone* de Sophocle. Nos efforts consistent à mettre en lumière et ensuite en œuvre ces lois d'essence divine. Du moins, nos lois humaines doivent se fonder sur ces lois éternelles. La hiérarchie catholique est particulièrement attachée à cette vision qui fonde la censure du pouvoir temporel par le pouvoir spirituel, « *ratione peccati* » comme les théologiens et les canonistes le disaient au Moyen Âge. Même le concile de Vatican I englobe dans l'infailibilité pontificale, non seulement les dogmes, mais il fait du Pape le seul interprète autorisé de la loi naturelle.

Encore très répandue est la conception qu'il y a au profond de la conscience humaine, une « loi » d'origine divine qui garantit ainsi une juste perception du bien et du mal. Chacun peut ainsi connaître le bien et le mal, grâce à cette conscience naturellement bien orientée. La loi naturelle est

³ La morale catholique traditionnelle est très éloignée des slogans. Dans le souci de former la conscience morale - notamment au confessionnal -, elle propose divers outils de réflexion et aboutit à des solutions beaucoup plus souples que l'on peut imaginer. Ainsi, de nombreux moralistes catholiques, entre les deux guerres, légitimaient différentes hypothèses d'avortement ! Dès 1954, Pie XII légitimait le refus de l'acharnement thérapeutique.

⁴ C'est toujours bien l'option prise par Benoît XVI. Dans son célèbre discours de Ratisbonne, on peut louer le Pape pour sa défense de la rationalité en matière religieuse. Mais comment le suivre dans son plaidoyer en faveur d'un retour aux concepts de l'Antiquité grecque ? Il se défend d'ignorer les critiques de Kant ; mais c'est précisément ce qu'il fait !

ainsi mise au cœur de l'homme. Cet optimisme quant à la nature humaine, fonde la liberté de conscience. On ne comprend pas qu'en toute et entière conscience, l'homme se décide à faire le mal, de bonne foi.

Enfin, il est possible de comprendre la loi naturelle dans un sens « physique ». On ne peut contrarier les données physiques de l'homme et de la femme. C'est sur ce point que les divergences sont les plus marquées entre l'opinion publique (croyants et incroyants confondus) et la hiérarchie catholique. Tiennent à cette problématique tous les interdits dans le domaine de la sexualité : préservatif, pilule, homosexualité...

Les avatars de la morale naturelle

Tout ce bel édifice va s'écrouler à partir du 18^{ème} siècle et les résultats, au plan juridique, apparaîtront dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

A tout seigneur, tout honneur. C'est Kant qui dans ses Critiques, va mettre à mal les propositions de la métaphysique scolastique : l'entendement de l'homme ne peut valablement prouver l'existence (ou la non-existence) de Dieu. C'est donc tout un pan de la morale traditionnelle qui s'écroule, celui qui tient aux lois morales édictées par le Dieu des philosophes. La morale naturelle doit se dégager d'un Dieu naturel. Certes Kant réintroduit Dieu dans la raison pratique, comme fondement de l'impératif catégorique qui gouverne la conscience morale. Mais, il faut bien constater que la majorité des penseurs et moralistes postérieurs élimineront Dieu de leur vision morale. L'agnosticisme est de méthode. Ceci explique le succès de Spinoza auprès des moralistes contemporains : il fut le premier à réfléchir une morale sans Dieu.

La seconde volée d'objections viendra des réflexions sur la nature et la culture. Il est avéré que les coutumes sont différentes entre les peuples, que les normes morales sont variées, qu'il y a des évolutions de la moralité dans le temps... Bref, ces lois immuables et universelles du comportement humain ne sont pas évidentes et qu'en définitive, elles sont créées par les sociétés humaines. Tout est acquis, rien n'est donné ; tout est construit, rien n'est inné. C'est donc bien le concept fondateur de « nature » humaine qui est remis en question.

On connaît tous la formule de Simone de Beauvoir : « on ne naît pas femme, on le devient ».

Enfin, depuis la moitié du 19^{ème} siècle, sont apparues les sciences humaines qui jettent sur l'homme et les sociétés des visions totalement différentes, avec des prétentions scientifiques. Sans énumérer toutes les nouvelles disciplines en... logies, il importe de prendre la mesure des bouleversements produits. Qu'est-ce la conscience morale et le libre-arbitre en regard de la psychanalyse ? La sociologie va mettre en valeur l'aspect « collectif » des convictions... Le regard que nous posons sur l'homme et la société, est aujourd'hui profondément transformé alors même que ces disciplines sont neuves et que leurs acquis ne sont pas certains.

On mesure l'abîme qui sépare le discours moral du magistère catholique par rapport aux débats moraux de notre société occidentale. Il n'y a peu ou pas de points communs. Tout semble indiquer que depuis l'époque moderne, le discours catholique s'enroule sur lui-même, totalement imperméable aux courants extérieurs qui, en réaction, l'ignore complètement. J'ai fait l'exercice de consultation de l'Encyclopaedia Universalis, aux thèmes et auteurs qui nous intéressent : hormis quelques citations historiques de saint Augustin ou de saint Thomas d'Aquin, rien n'est dit quant à notre tradition qui, ainsi, paraît souffrir d'une totale obsolescence.

Outre la forme du discours « ex cathedra » qui répugne à nos contemporains, il faut savoir à quel public l'on s'adresse. En premier lieu, il importe d'éliminer Dieu du discours moral lorsqu'on veut atteindre l'ensemble du public. Il y a un certain nombre d'agnostiques, d'incroyants...qui,

légitimement, recherchent une morale sans Dieu. Même avec des croyants des autres religions, le recours à Dieu peut s'avérer délicat : de quel Dieu s'agit-il ?

Plus profondément, ne serait-il pas important de prendre conscience de la laïcité de la morale ? Pourquoi faudrait-il la fonder en Dieu ? Existerait-il une morale chrétienne comme on a longtemps cru qu'il existait une politique chrétienne ou un Etat chrétien ? Ne serait-il pas temps de dégager la morale de la religion ? Le comble est de constater que notre propre tradition y pousse, fondée sur la raison et sur l'homme concret. Le Dieu des philosophes n'a plus de rôle à y jouer. Ce qui est spécifiquement de la Révélation chrétienne, se vit dans nos communautés et n'a pas à être proposé à ceux qui ne partagent pas notre foi. C'est la conséquence normale du pluralisme de nos sociétés.

Par rapport aux sciences humaines, le monde catholique est dans une situation similaire à celle qu'il a connu au 17^{ème} siècle vis-à-vis de l'astronomie : des responsables imperméables aux nouveaux courants de pensée (par exemple Kant est toujours ignoré), qui ont la certitude des évidences de bon sens, un accrochage désespéré à la Tradition, le refus de voir positivement ce qui se fait ailleurs (dans les autres Eglises chrétiennes, dans les autres religions, dans la société civile... n'avons-nous pas la plénitude de la Révélation ?). Bref, tous les ingrédients pour un procès Galilée bis, mais avec les sciences humaines cette fois.

Quelques pistes pour l'avenir

Il est bien difficile d'être optimiste aujourd'hui. Nous souffrons en Europe d'une crise ovine : il manque de moutons qui étofferaient le troupeau. Les pasteurs, à quelques exceptions près, vivent dans un autre monde, celui dans lequel la modernité et la post-modernité ne sont pas une réalité. Ce dont il est question, ce n'est pas tant des questions de théologie (quoique...), mais une remise à jour de l'anthropologie. Quelle est l'image de l'homme que nous véhiculons, sur le plan philosophique, psychologique ?

Sauf à refuser de vivre l'Évangile, hic et nunc, nous sommes contraints d'agir en chrétien, avec nos propres ressources : les Écritures, la tradition dans ce qu'elle a de meilleur, les signes des temps (notre époque vit également de valeurs remarquables, souvent issues du christianisme), le pluralisme qui nous enrichit pour autant que nous soyons réceptifs. Si nous ne pouvons guère changer la composition de la farine, il nous est possible d'y être la levure.

Il paraît cependant possible de fonder aujourd'hui une éthique, une morale et un droit qui seraient pleinement humains et qui intègreraient néanmoins notre sensibilité chrétienne. Je prendrai l'exemple de Paul Ricœur dont les convictions chrétiennes sont connues. Il propose d'asseoir l'éthique sur un trépied : le « je », le « tu » et le « il ». L'éthique aurait comme source première le « moi », sujet de conscience morale, avec son histoire, sa culture... Il est d'abord identité. Ce n'est cependant pas un sujet clos sur lui-même, mais ouvert à l'altérité. Sa conscience se forge en dialogue avec les autres, dans le sens le plus large. Ce n'est pas seulement un dialogue avec ses semblables, mais aussi – éventuellement – une relation avec le Tout Autre. L'identité évolue grâce à l'altérité. Plus je suis « moi », plus j'entends l'autre qui m'enrichit. Le « il » est un neutre impersonnel qui impose, de l'extérieur, des obligations et des lois. C'est la vie en société qui contraint le sujet à des limites. C'est cette même société qui définit les règles de son fonctionnement. La vraie catastrophe réside lorsque l'on place Dieu à l'origine des contraintes sociales

Je suis personnellement fort attiré par cette vision souple de la vie éthique. La tradition chrétienne s'y retrouverait dans la mesure où elle fut à l'origine de la conscience morale. Le Dieu de Jésus-Christ est un Dieu de la relation avec le croyant avant d'être un Dieu Tout-Puissant. Nos sociétés, en évolution rapide, se doivent d'adapter son droit aux situations nouvelles, dans un véritable pluralisme.

Je vous livre une citation d'Etienne Gilson, à propos de la morale thomiste ; elle me paraît actuelle et vraiment porteuse de sens :

« Morale sans obligation, si du moins on considère l'obligation comme s'imposant du dehors à l'acte humain pour lui conférer son caractère de moralité ; car la seule obligation que la morale thomiste reconnaisse à l'homme est celle d'être parfaitement homme, étant assuré qu'il sera par là même ce que Dieu veut qu'il soit ».

Dans le champ ouvert du pluralisme, nous avons une chance exceptionnelle de collaborer à fonder une morale vraiment humaine, fécondée par l'Évangile, mais à condition de quitter les traditions désuètes d'une anthropologie « anté-moderne ».

PIECES A CONVICTION

2005

1 Une conscience pour l'Europe

2 Une société respectueuse de ses identités

3 La vie, la santé et la mort

Michel KESTEMAN, Alentour : le soin prochain –, Pour naître avec la mort

Jacques DELCOURT, La médicalisation du cycle de vie.

Michel KESTEMAN, Quand Je dis Nous

C.I.L., Permettre l'adoption par des couples homosexuels ?

Michel KESTEMAN, Vingt thèses sur la santé

4 Le désenchantement du monde et l'Église catholique

Paul LÖWENTHAL, Peurs et désenchantements –, Regard gourmand d'un catholique (sur le protestantisme) –
, Question de doctrine

Michel KESTEMAN, Le *Da Vinci Code* et le christianisme

2006

5 La sécurité sociale

Christian LEONARD, La responsabilisation individuelle : aboutissement de la logique néo-libérale et individualiste

6 Une société pluraliste

Ignace Berten, Vivre ensemble différents

—, Église et théologie dans le dialogue politique sur les questions éthiques

Jean Paul II, Lettre aux évêques de France sur la laïcité

7 Les relations avec les musulmans de Belgique

Hans MIESSEN, *Quelques enjeux du dialogue islamo-chrétien*

Jean-Pierre DUPONT, *Mystique du dialogue*

Marie-Jeanne GUILLAUME, *Présentation de El Kalima*

La Fraternité islamo-chrétienne, *Pour que nos différences... (Taha el Ati)*

Felice DASSETTO, *Europe et islam : au défi d'une rencontre de civilisations*

Jean-François HUSSON, *Le financement du culte musulman en Belgique*

8 Enjeux éthiques

L'euthanasie : Introduction

C.I.L., *Étendre l'euthanasie : déni d'humanité ou ultime recours ?*

Léon Cassiers, *L'euthanasie en questions*

Paul Löwenthal, *L'embryon humain –, Un relativisme moral ?*

2007

9 Le financement des cultes

Etienne Catteau, *Historique du financement des cultes en Belgique*

Jean-François Husson, *Le financement public des cultes et de la laïcité en Belgique*

Paul Löwenthal, *Le financement des cultes : Qui décide de financer qui ?*

10 Liberté, Libertés, Responsabilité (Paul Löwenthal)

11 Proximités sociales

C.I.L. ; Accueillir l'étranger

Michel Kesteman, Aux sans-papiers de Babel

Les fractures bruxelloises : comment peut-on vivre amputé ou privé

Etienne Catteau, Couples, mariage, sacrement

Michel Kesteman, Être proche : art nouveau ou besoin urgent

12 Laïcité et normes morales

En préparation

L'Europe

Mondialisation

Liberté, libertés, responsabilité (2)